Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V. 344 relatif à l'étude de la gratuité des prêts CD.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la baisse régulière du nombre de prêt CD observée ces dernières années ;

Considérant que la fermeture de trois espaces discothèques, dans les bibliothèques Vaugirard, Aimé Césaire et Glacière, et la fermeture du service de commande de disque au sein du Service du Document et des Echanges ont été justifié par cette baisse du nombre de prêt ;

Considérant en revanche que les espaces discothèques récemment implantés dans de nouveaux établissements et disposant de fonds musicaux importants rencontrent un réel succès ;

Considérant que la baisse du nombre de prêts CD ne peut donc simplement s'expliquer par l'évolution des pratiques d'écoute et qu'une offre réellement attractive continue à être plébiscité par les usagers ;

Considérant que la culture doit être accessible à toutes et à tous sans distinction de revenus ;

Considérant qu'une part croissante d'usagers des bibliothèques renonce à l'emprunt de CD au motif du prix de l'abonnement, et notamment le public adolescent ainsi que les personnes bénéficiant des minima sociaux ;

Considérant que les représentants des personnels et des syndicats, dans une quasi-unanimité, se sont prononcés pour la gratuité ;

Considérant le vœu adopté en séance du Conseil de Paris des 15 et 16 juin dernier sur l'initiative des élu-es communistes-Front de Gauche fixant un cadre pour mener à bien la réflexion sur la modernisation de l'offre musicale du réseau des bibliothèques ;

Considérant que cette démarche s'est déployée autour de la réalisation d'un audit externe, dont les conclusions doivent être rendues au premier trimestre 2015, et d'un groupe de travail interne à la DAC intégrant l'hypothèse de la mise en œuvre de la gratuité des prêts CD ;

Sur proposition de Mme Raphaëlle Primet, M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, et le groupe Communiste-Front de

Gauche, Mme Aurélie Solans, M. Yves Contassot et le groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu :

- Que les conclusions de ces deux démarches soient communiquées aux Conseillers de Paris et puissent faire l'objet d'un débat public.

- Qu'il soit anticipé au budget primitif 2015 la possibilité de mener une expérimentation de gratuité des prêts musicaux en direction de mineurs et personnes bénéficiant des minima sociaux.